

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 18

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mations diverses, vêtements supplémentaires (capotes, couvertures), logements, tentes, bivouacs, etc.

VII. *Service vétérinaire.*

L'infirmerie vétérinaire est établie à la caserne de Bière aussi longtemps que les troupes seront en deçà de l'Isle. A partir de l'Isle inclusivement et au-delà, l'infirmerie vétérinaire sera établie à Orbe chez le médecin vétérinaire capitaine Combe.

Quartier-général de Bière, le 6 septembre 1869.

Officiers, sous-officiers et soldats!

Au nom du pays, le commandant de la division vous souhaite la bienvenue à votre arrivée au rassemblement.

En vous appelant à cette réunion de troupes, l'Autorité fédérale vous donne un témoignage de confiance dont vous vous montrerez dignes.

Elle remet, en effet, à votre intelligence, à votre patriotisme et à votre esprit militaire le soin d'appliquer les premiers dans un rassemblement de troupes, les changements fondamentaux apportés simultanément à la tactique, à l'armement et à l'habillement de notre armée.

L'autorité fédérale met de plus en pratique, pour la composition de ce rassemblement, le système nouveau des *divisions territoriales*.

J'ai la ferme conviction que l'esprit de corps sain et vigoureux qui animait les anciennes divisions de l'armée, se retrouvera dans la III^e division, renforcé par le sentiment largement entendu de la solidarité territoriale.

La III^e division voudra encore qu'on la distingue par son instruction militaire, sa discipline et sa conduite en général.

Officiers, sous-officiers et soldats!

Voilà ce que la patrie attend de vous. Voilà le tribut que vous serez heureux de lui payer.

Vous comprendrez que nos institutions militaires, destinées uniquement à faire respecter notre neutralité, sont par là même la sauvegarde la plus efficace de ce qui pour nous est la patrie: *Le pays et la liberté*.

Nous supporterons donc tous avec entrain les dérangements et les fatigues de ce court service militaire.

Et quand la fatigue paraîtra un peu dure, quand les changements aux habitudes de notre vie civile dépasseront ce que nous avons prévu, chacun de nous recouvrera courage et gaieté, en disant: *C'est pour la patrie!*

Vive la patrie! — Vive la Confédération suisse!

Le commandant de la III^e division,
PHILIPPIN, colonel fédéral.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

La Société suisse d'histoire, réunie le 1^{er} septembre écoulé à Neuchâtel sous la présidence de M. de Wyss, a entendu, outre d'intéressants rapports de MM. Vulliemin et Daguët, deux importantes communications militaires. M. le capitaine R. de Steiger, ancien officier au service de Naples, déjà connu avantageusement par d'antérieures publications, a lu le résumé d'un ouvrage auquel il travaille consciencieusement depuis longtemps et qui complétera dignement ceux de May et de Zurloben. C'est une *Histoire des militaires suisses au service étranger*. Il résulterait de ce travail que les Suisses, dès l'an 1400 à nos jours, n'ont pas fourni moins de 611 corps de troupes aux puissances étrangères. Le nombre des officiers suisses dans ces divers services étrangers s'élèverait à environ 26 mille, dont 625 officiers généraux.

M. le lieutenant-colonel de Mandrot a présenté une carte du canton de Neuchâtel reproduisant les routes des temps anciens, notamment de la période romaine. Notre laborieux et savant collègue de l'état-major fédéral a offert encore un plan de la bataille de Morat rectifiant diverses erreurs accréditées jusqu'ici et il en annonce un semblable sur la bataille de Grandson.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich).